

## **Rencontre technique sur le développement local et régional**

**Professionnels en développement territorial**

**Conférence de clôture** (texte de référence)

**Pour une nouvelle vision du développement territorial**

**Et si nous assistions à la renaissance des régions ?**

**Bernard Vachon Ph.D.**

**Professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM**

**Spécialiste en développement local et régional,**

**Décentralisation et gouvernance territoriale**

**Fédération québécoise de municipalités-FQM**

**Mercredi 24 mars 2019**

**Centre des congrès de Québec**

## **Pour une nouvelle vision du développement territorial Et si nous assistions à la renaissance des régions ?**

Bernard Vachon, Ph.D.

Professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM

Spécialiste en développement local et régional,

Décentralisation et Gouvernance territoriale

---

### **1. La concentration sur les pôles de Montréal et de Québec n'est pas une fatalité**

Le phénomène de la concentration démographique et économique dans les aires métropolitaines de Montréal et de Québec n'est pas une fatalité. C'est le résultat d'évolutions économiques et sociales telles l'industrialisation et l'urbanisation accélérées depuis les années 50, que des choix politiques ont stimulées et consolidées.

Ce qui a eu pour conséquences le dépeuplement et la spirale de la dévitalisation dans les territoires hors des grands centres et de leurs zones d'influence -à une échelle moindre dans les villes moyennes. On peut penser que des choix politiques autres auraient pu orienter différemment les forces de développement, et produire une configuration territoriale différente, en réponse à un projet de société fondé sur des critères économiques et sociaux d'une autre inspiration.

La croissance ne tient pas nécessairement à la taille des territoires. Il n'existe pas de modèle unique de développement territorial. Chaque territoire a un potentiel de ressources qui lui est propre et le dynamisme économique et social relève davantage de la capacité à mobiliser, combiner et valoriser ces ressources, en complément des infrastructures et services publics présents sur le territoire.

Les nombreuses initiatives prises ici et là sur l'ensemble du territoire québécois démontrent que les grandes villes n'ont pas le monopole de l'innovation. Il ne faut pas négliger non plus de fait que l'accent très fort mis sur les enjeux écologiques peut, dans certains milieux, prendre le pas sur l'objectif de création d'emplois et constituer un levier de développement local. Pensons à l'attraction exercée par la qualité de l'air et de l'eau, la beauté des paysages, la préservation du milieu naturel, la mise en valeur du patrimoine bâti..., autant d'éléments qui se conjuguent pour produire la qualité des cadres de vie.

Pour l'État, une vaste opération de rééquilibrage est à entreprendre entre les agglomérations métropolitaines et le reste du territoire qui a encaissé les conséquences du mouvement rapide de concentration et d'urbanisation sur deux grands pôles.

## **2. Des réalités émergentes qui jouent en faveur d'une renaissance des régions**

Des évolutions accomplies au cours des quarante dernières années dans les domaines technologique, économique, écologique et sociale donnent lieu à de nouvelles logiques de localisation chez les entrepreneurs, les travailleurs et les familles, en faveur des régions. Bien que de dimensions encore limitées, nous assistons à un retour du balancier du peuplement régional.

La dématérialisation de l'économie, la révolution numérique, l'essor du télétravail, le coût et le temps des déplacements individuels, les nouvelles organisations du travail, le coworking, la quête d'une meilleure qualité de vie..., libèrent de l'obligation de la concentration et invitent à porter un regard nouveau sur les villes petites et moyennes et les villages en région, comme lieux alternatifs de vie et de travail.

Par ailleurs, les dysfonctionnements des grandes villes (pollutions diverses, congestion routière, coût élevé de l'habitation et des espaces de bureau, stress de la vie quotidienne, niveau important de taxation, insécurité et criminalité...) sont de plus en plus contraignants.

Le contexte à double dimension -libération/répulsion- qui s'affirme de plus en plus, confère un potentiel d'accueil nouveau aux régions, leurs petites villes et territoires ruraux, désormais vues comme des lieux désirables et viables pour les entreprises, les jeunes qui démarrent dans la vie et les familles.

Ce qui explique en grande partie l'apparition des mouvements d'exode urbain qui contribuent à atténuer, sinon renverser les mouvements d'exode rural qui prévalent depuis plus de soixante-quinze ans et qui ont conduit plusieurs territoires dans la spirale du déclin et de la dévitalisation. Une dévitalisation marquée par l'apparition de déserts alimentaires, déserts culturels, déserts médicaux, déserts d'emplois, etc. Des lieux en danger d'extinction.

Voilà des chances à saisir pour revoir les modèles de développement et d'aménagement du territoire, pour redéfinir les règles de répartition des activités économiques et des populations, repenser les organisations de travail et la mobilité physique des travailleurs pour rapprocher les lieux de travail des lieux de résidence.

L'équilibre de l'occupation et de la vitalité des territoires entre les grandes villes et les régions n'apparaît plus alors comme une utopie. Ces évolutions récentes et en cours ouvrent de nouveaux territoires à la résidence, à la création et à la production économique. Nous ne sommes plus condamnés à vivre dans les grandes agglomérations urbaines.

Malgré le constat d'une urbanisation effrénée à l'échelle de la planète (la population urbaine mondiale a dépassé les 50 %), les pays d'économie post-industrielle vivent des

bouleversements dans le rapport de l'activité humaine avec l'espace qui remettent en cause l'hyperconcentration et l'urbanisation illimitée.

Plusieurs sondages et statistiques de migrations interrégionales témoignent du désir croissant d'une partie de la population, notamment celle des grandes villes, de vivre en région, villes petites et moyennes et milieux ruraux.

Le ralentissement, voire le renversement des mouvements d'exode des régions vers les grands centres, n'est pas dû au solde naturel (nombre de naissances moins celui des décès), mais bien aux migrations, et plus précisément à plus d'arrivées provenant des grandes villes et à moins de départs en région vers celles-ci.

À travers cette analyse il ne s'agit pas d'opposer les grandes villes aux régions, mais de décrypter objectivement les effets des évolutions en cours sur la géographie de l'occupation et de la vitalité des territoires. La compréhension des forces en cause dans les mouvements de répartition de la population tout autant que des facteurs de production de la richesse, sera très utile dans l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement du territoire.

### **3. Attractivité nouvelle des régions et palmarès des « territoires heureux »**

**En France.** Selon les résultats d'un sondage de l'Observatoire de l'habitat en France rendus publics jeudi le 21 mars 2019, "82% des Français aimeraient vivre dans un village, moins de 20% dans une ville dense." Chaque année ce sont près de 100 000 citadins qui prennent la clé des champs, dont 12 000 parisiens. La plupart souhaitent bénéficier d'un meilleur climat, se rapprocher de la nature, avoir un rythme de vie moins dense, en définitive, une meilleure qualité de vie.

Il s'agit, en majorité, de jeunes adultes âgés de 30 à 45 ans, souvent accompagnés de leurs enfants en bas âge. Ils ont en commun de ne plus supporter le stress, la nuisance sonore, la pollution et les autres désagréments de la grande ville. Le logement est aussi devenu un élément vital pour les citadins en fuite parce qu'ils cherchent à se loger moins cher dans plus grand. Enfin la révolution numérique et, avec elle l'apparition du télétravail, sont des opportunités de travailler à distance, ce que la société d'hier n'offrait pas.

**Au Québec.** D'après un sondage sur les intentions de migration en milieu rural réalisé en 2009 auprès d'adultes des régions métropolitaines de Québec et de Montréal pour le compte de la coalition Solidarité rurale, un résident sur cinq (19,5%) a pensé s'installer dans une municipalité rurale du Québec. Ceci représente environ 700 000 adultes.

Le sondage révèle aussi les principales raisons qui motivent les citadins à vouloir migrer vers les milieux ruraux :

- Recherche de tranquillité (58,9 %)

- Recherche de grands espaces ou l'envie de se retrouver dans la nature (21,6 %)
- Fuir la ville et son stress (10,1 %)

Les facteurs les plus déterminants dans le choix d'une municipalité rurale plutôt qu'une autre :

- Disponibilité des services (34,5 %)
- Proximité de la nature et des grands espaces (24,9 %)
- Proximité du travail, d'écoles, de la famille ou des amis (13,4 %)
- Coût d'acquisition d'une maison ou d'un terrain (8,6 %)

Les services jugés indispensables que l'on recherche dans la municipalité d'accueil ou son environnement immédiat :

- Présence d'un hôpital, d'une clinique, d'un CLSC ou d'une pharmacie (47 %)
- Présence d'une épicerie (25,8 %)
- Écoles des niveaux primaire et secondaire (12,9 %)
- Centre d'achats (11,9 %)

46 % des répondants affirment que la disponibilité d'Internet haute vitesse pourrait être un facteur qui influencerait certainement ou probablement leur choix d'aller vivre dans une municipalité rurale plutôt qu'une autre.

Plusieurs de ces citoyens qui font le choix de s'établir dans une petite ville ou en milieu rural sont porteurs d'idées, de talents et de compétences et contribuent à injecter un nouveau dynamisme dans leur communauté d'accueil.

**Le bonheur serait dans les régions à dominante rurale et les villes petites et moyennes**  
Un sondage de la firme Léger réalisé de novembre 2018 à janvier 2019 a permis d'évaluer à quel point les gens sont heureux dans les 15 régions et dans une cinquantaine de villes du Québec.

Voici le **palmarès des régions**, classées de la plus heureuse à la moins heureuse :

- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine: 1
- Chaudière-Appalaches: 2
- Bas-Saint-Laurent: 3
- Estrie: 4
- Capitale Nationale: 5
- Saguenay-Lac-Saint-Jean: 6
- Outaouais: 7
- Montérégie: 8
- Laval: 9

- Lanaudière: 10
- Laurentides: 11
- Mauricie: 12
- Abitibi-Témiscamingue: 13
- Centre-du-Québec: 14
- Montréal: 15

Il est intéressant de constater que les quatre régions en tête de liste sont des régions à dominante rurale et que celles occupant les première et troisième places sont des régions éloignées des grands centres, dites périphériques.

Le palmarès des villes classées de la plus heureuse à la moins heureuse :

- Varennes: 1
- Saint-Augustin-de-Desmaures: 2
- Candiac: 3
- Mont-Saint-Hilaire: 4
- La Prairie: 5
- Saint-Bruno-de-Montarville: 6
- Chambly: 7
- Magog: 8
- Lévis: 9
- Boucherville: 10
- Sainte-Thérèse: 11
- Saint-Lambert: 12
- Beloeil: 13
- Vaudreuil-Dorion: 14
- Granby: 15
- Joliette: 16
- Blainville: 17
- Terrebonne: 18
- Alma: 19
- Québec: 20
- Rimouski: 21
- Repentigny: 22
- Boisbriand: 23
- Gatineau: 24
- Trois-Rivières: 25
- Saguenay: 26
- Sorel-Tracy: 27
- Laval: 28
- Saint-Hyacinthe: 29
- Sherbrooke: 30
- Salaberry-de-Valleyfield: 31
- Brossard: 32

- Saint-Jean-sur-Richelieu: 33
- Shawinigan: 34
- Mascouche: 35
- Châteauguay: 36
- Longueuil: 37
- Drummondville: 38
- Mirabel: 39
- Montréal: 40
- Saint-Eustache: 41
- Victoriaville: 42
- Saint-Georges: 43
- L'Assomption: 44
- Saint-Jérôme: 45
- Sainte-Julie: 46
- Rouyn-Noranda: 47
- Val-d'Or: 48
- Saint-Constant: 49
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac: 50

Les villes qui occupent les premières places dans ce palmarès sont toutes des municipalités de petite taille, les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal se classant respectivement aux 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> rangs.

Une [recherche](#) conduite par le Vancouver School of Economics et l'Université McGill de Montréal auprès de 1 200 communautés à travers l'ensemble du pays, au cours des années 2017 et 2018, conclut à des résultats semblables : « People who live in small towns and rural areas are happier than everyone else. »

### **Les facteurs de bonheur**

Lors du sondage de la firme Léger, plusieurs facteurs ont été pris en compte pour évaluer le niveau de satisfaction des résidents envers leur communauté. Ce sondage internet a été réalisé auprès de 36 231 Québécois provenant de toutes les régions du Québec, qui ont répondu aux 40 questions de l'indice de bonheur Léger (IBL). Parmi les aspects sondés, il y avait la santé financière de la municipalité (niveau des taxes), l'intégrité des élus, l'environnement naturel, les services aux familles, les équipements urbains en sport et loisirs, la qualité de l'environnement social, le sentiment d'appartenance, la sécurité, les avantages pour une jeune famille, la vie communautaire, etc.

### **4. Une répartition équitable des ressources pour l'essor des régions**

Il faut se réjouir des signes avant-coureurs d'un redéploiement économique et démographique en dehors des agglomérations de Montréal et de Québec, lequel conduira à terme à un meilleur équilibre de l'occupation et de la prospérité des territoires.

Ce mouvement se concrétisera dans la mesure où l'État, de concert avec les instances territoriales, acceptera d'accorder les investissements requis pour doter les régions des infrastructures, équipements et services publics répondant aux besoins et attentes de la nouvelle économie tout autant que de la société du XXI<sup>e</sup> siècle.

En somme, adopter des programmes d'investissements structurants orientés vers le développement des régions, ses villes petites et moyennes et villages, comme l'État n'a pas hésité à le faire au cours des 60 dernières années pour « accompagner » les mouvements de concentration et d'urbanisation et la création d'emplois dans les agglomérations de Montréal et de Québec. C'est là un juste retour des choses : accompagner la reconquête et la recomposition des régions pour un autre modèle d'occupation du territoire, reflet de la société actuelle. Et à la clé, une contraction de la fracture territoriale et sociale. C'est un projet d'envergure et à plus d'un titre « durable » qui devrait mobiliser l'ensemble du pouvoir politique pour des actions concertées, cohérentes et déterminantes.

Si le développement des territoires dépend dans une large mesure du rôle des instances locales et régionales, le niveau d'effort qu'elles peuvent déployer demeure limité, notamment à l'égard d'infrastructures, équipements et services publics d'un certain niveau (internet haut débit, téléphonie mobile, transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, enseignement et formation professionnelle, soins de santé, services sociaux, support technique et financier aux entreprises, etc.). D'où la nécessité d'une intervention supérieure traduite dans une politique nationale de développement des territoires dotée de budgets ambitieux d'investissement. Il en va de l'égalité et de la cohésion des territoires.

## **5. Créer des environnements attractifs pour les entreprises et les familles en région**

Si l'économie est mondialisée, la production est localisée et à ce titre doit bénéficier d'actions publiques de soutien adaptée aux besoins et attentes des entrepreneurs, des travailleurs et des familles. Des actions qui, telles qu'évoquées plus haut, se déclinent sur la base de plusieurs paramètres : amélioration des réseaux routiers, ferroviaires, aériens et maritimes, disponibilité et formation de la main-d'œuvre, internet haut débit et téléphonie mobile, structures locales et régionales dédiées au développement et programmes de financement aux entreprises, services aux familles (éducation, culture, santé, sport et loisirs, administration publique, et autres services de proximité), protection et mise en valeur des patrimoines naturel, bâti et immatériel, etc.

Tout en accueillant de nouveaux résidents, plusieurs régions du Québec continuent de voir partir leurs jeunes. Pour beaucoup d'entre eux, l'exode est une obligation pour faire des études et trouver un emploi. Des efforts diversifiés doivent être déployés pour retenir et attirer les jeunes en région, ce qui passe notamment par la création d'emplois et l'accès aux services publics et de nécessité quotidienne (commerces de proximité)



Les stratégies vigoureuses de développement régional, accompagnées d'incitatifs au redéploiement économique et démographique, marqueront un véritable virage dans les politiques à incidences territoriales.

À travers cette démarche, l'aménagement du territoire est appelé à jouer un rôle de premier plan au service des grandes orientations d'occupation, de vitalité et de cohésion des territoires. La recherche soutenue des équilibres territoriaux fait appel à une conception renouvelée de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui reste politiquement, financièrement et méthodologiquement à inventer.

## **6. Mettre les territoires en état de produire et de se développer**

Les facteurs à la base de la dynamique territoriale d'une région ou d'une communauté locale sont nombreux et variés. Réunis dans un ensemble cohérent, ils pourront procurer à la fois un **milieu attractif et compétitif** et un terreau à partir duquel germeront des initiatives et des succès économiques et sociaux. Ces facteurs de développement peuvent être regroupés en deux grandes catégories, selon qu'ils s'adressent aux **entreprises** ou aux **personnes et familles** :

### **a) Avantages offerts aux entreprises (attractivité et compétitivité territoriale):**

- La disponibilité de sites d'implantation ;
- La diversité et la qualité des infrastructures, équipements et services publics ;
- L'accès à une main-d'œuvre qualifiée ;
- Des programmes de formation de la main-d'œuvre adaptés aux créneaux d'excellence régionaux et aux besoins des entreprises ;
- Les services-conseils aux entreprises (soutien technique, administratif et financier) ;
- Les aspects qualitatifs et organisationnels du support offert aux entreprises (procédures administratives, import-export), ainsi que l'environnement de la production en général (systèmes productifs locaux, grappes industrielles);
- Disponibilité du réseau de communications électroniques dans toutes les petites villes et communautés rurales, selon diverses technologies, donnant ainsi accès sur tous les points du territoire au service Internet à haute vitesse et à la téléphonie mobile comme facteurs modernes de soutien aux entreprises et aux travailleurs salariés ou autonomes à distance (télétravailleurs). Le déploiement du très haut débit permettra de déconcentrer progressivement l'économie: une opportunité pour les petites villes et les territoires ruraux;
- Prévoir une stratégie de développement du télétravail, conjointement avec des lieux de travail collaboratif (espaces de coworking) ;
- L'accès à du capital de démarrage et d'expansion des entreprises ;

- Les transferts technologiques ;
- L'organisation des systèmes de gestion et de production ;
- De nouvelles formes d'organisation du travail, incluant le travail à distance et le coworking ;
- La concertation et le partenariat entre les différents acteurs publics et privés du développement ;
- Le développement d'un esprit d'entreprise (stimulation et reconnaissance des réalisations du monde des affaires, diffusion des connaissances et expériences) ;
- Les programmes de soutien à la diversification des productions en agriculture, en foresterie, dans les pêches et la promotion de façons de faire écologiques dans ces domaines ;
- Programmes de soutien aux entreprises de transformation;
- Idem pour le développement de nouveaux produits touristiques;
- La rénovation des infrastructures et équipements publics des petites villes et des villages, notamment la voirie locale ;
- Disponibilité de locaux en location et de services partagés offerts aux entreprises;
- Les schémas d'aménagement, plans et règlements d'urbanisme qui assurent l'organisation planifié du territoire et la prévisibilité en termes d'utilisation du sol;
- Politiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages;
- Le niveau des taxes foncières ;
- Les avantages fiscaux ;

**b) Avantages offerts aux personnes et aux familles (attractivité territoriale) :**

- La qualité et la fiabilité des services publics (soins de santé, écoles primaires et secondaires, institutions collégiales et universitaires, équipements sportifs et récréatifs, activités culturelles...);
- Le dynamisme de la vie communautaire (vie associative, sensibilité à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur de l'héritage culturel, entraide...);
- La qualité du cadre de vie (environnement bâti, qualité de l'air et de l'eau, contrôle des nuisances, protection et mise en valeur des paysages, diversité commerciale...);
- L'attention et la place accordées aux jeunes et aux femmes dans les organismes consultatifs et de prise de décision (conseils municipaux, organismes de développement, clubs sociaux...);

- La disponibilité en logements pour les nouvelles familles ce qui implique plus de souplesse dans l'application du zonage agricole notamment en territoires défavorisés ;
- L'accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile dans toutes les petites villes et villages, à titre d'outil d'information, de communication, d'éducation et de divertissement au sein des familles.

La combinaison et le niveau de mise en place de ces avantages procurent **l'attractivité et la compétitivité territoriale**. Plus celles-ci sont développées, plus la dynamique économique, démographique et sociale d'une collectivité territoriale sera stimulée.

L'approche territoriale du développement met de l'avant le concept « d'intelligence territoriale » qui réfère à l'ensemble des décisions et des actions prises pour améliorer la qualité des services urbains ou encore réduire les coûts de la dépense publique, ce qui contribue à accroître l'attractivité et la compétitivité territoriale. Dans la littérature anglophone, on utilise les expressions « smart cities », ou « smart regions » pour désigner des villes ou des régions qui ont conquis une forte compétitivité économique par la mise en place d'atouts spécifiques, notamment en matière de technologies d'information et de communications et de transfert technologique. Il y a ici un vaste domaine stratégique à explorer.

Et les coûts de cette « mise en attractivité et compétitivité » des territoires hors les grands centres ? direz-vous. Certes, il faut s'en soucier. Il est ici question de la gestion d'un projet de société, celle-ci prise dans une période charnière de son évolution, comme celle des décennies 1950 à nos jours l'a été, alors que des politiques adaptées aux conditions de l'époque ont été conçues, appliquées et financées. Ces politiques ont été inspirées de la théorie des pôles de croissance qui formalisaient les tendances à la concentration et à l'hyperurbanisation.

La société des années 2000 **pourra se redéployer** sur le territoire. Y verra-t-on une chance à saisir pour appliquer un modèle d'occupation du territoire en phase avec les logiques nouvelles d'implantation de plusieurs secteurs d'activité et de familles ?

D'un point de vue sociétal, économique et politique quels coûts/bénéfices pour quelle configuration territoriale ?

La question ramène à la complexité des enjeux et des modes opératoires. Saura-t-on y faire face avec compétence, sagesse et parcimonie, ou abandonnera-t-on l'organisation du territoire aux seuls mécanismes de l'économie dominante ? L'État doit avoir une vision d'avenir fondée sur une connaissance fine des forces en cours qui animent la société

actuelle et qui portent les germes des forces qui construiront la société de demain. Analyse prospective et anticipation sont plus que jamais indispensables à la bonne gouvernance d'un état, du fait de la vitesse à laquelle s'accomplissent les changements économiques, sociaux et territoriaux. Penser le présent comme si c'était du passé. Et les dépenses publiques accompagnent les choix politiques qui sont pris pour le mieux-être de la population.

### **Éléments d'un débat**

1. Que coûte une politique de rééquilibrage de l'occupation et de la vitalité des territoires fondée sur le déploiement d'une partie de l'activité économique et de la population vers les villes petites et moyennes et villages en région, et a-t-on les moyens d'une telle politique au Québec ? Cette question, à double volets, est des plus pertinentes et mérite une réponse réfléchie et documenté, un exercice qui est à faire et qui nécessitera l'apport d'expertises variées.

2. Il faudra tout d'abord vérifier et évaluer l'ampleur et la portée de l'attractivité nouvelle des villes petites et moyennes et villages en région dans le contexte des évolutions économique, technologique, sociale et écologique en cours, et de son impact, dans un avenir prévisible, sur les logiques de localisation des entreprises, des travailleurs et des familles (migrations interrégionales). C'est la variable principale du débat car si cette attractivité est confirmée et fondée dans le temps et qu'elle se traduit par l'arrivée significative et croissante d'entreprises et de familles en région, il faudra y faire face et y apporter une réponse.

3. Le premier réflexe pourrait être d'ignorer ces tendances nouvelles et de poursuivre les politiques d'appui à la concentration et à croissance illimitée de Montréal et de Québec. Or, concentration et croissance illimitée des agglomérations urbaines génèrent des dysfonctionnements qui ont un coût économique, social et environnemental, un coût énorme qu'on devra ici aussi correctement évalué et chiffré. Pensons seulement aux coûts de la congestion routière et des infrastructures nécessaires pour assurer une meilleure fluidité des déplacements (autoroutes, transport en commun, nouvelles lignes de métro à Montréal, 3e lien à Québec, élargissement des autoroutes existantes, temps perdu dans les transports, etc.) pollutions diverses, îlots de chaleur, assainissement des eaux usées, gestion des matières résiduelles, coûts de l'habitation et des espaces de bureau, stress, insécurité, criminalité, etc. Pour minimiser les impacts de cette croissance sur la consommation d'espace (contrer l'étalement urbain), les solutions envisagées et retenues passent par la densification; c'est déjà en cours à Montréal et à Québec et ça ne peut que s'intensifier : voir [http://plus.lapresse.ca/screens/9b6f1e2c-22e9-40a2-9eb8-48ed1df108ba\\_7C\\_0.html?utm\\_medium=Ulink&utm\\_campaign=Internal+Share&utm\\_content=Screen](http://plus.lapresse.ca/screens/9b6f1e2c-22e9-40a2-9eb8-48ed1df108ba_7C_0.html?utm_medium=Ulink&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen)

On sait les problèmes associés à la densification et les réserves que plusieurs soulèvent quant à l'application radicale de cette option.

4. L'attitude inverse consiste à considérer les signes avant-coureurs d'un desserrement des grandes villes au profit des régions comme une chance à saisir pour un meilleur équilibre de l'occupation du territoire accomplie dans le cadre d'une politique rigoureuse d'aménagement et de développement **durable** du territoire. Certes, des investissements publics importants seront requis pour accompagner la reconquête et la recomposition des régions, mais tout compte fait, seront-ils supérieurs à ceux rendus nécessaires par la poursuite de la concentration et de l'urbanisation des agglomérations de Montréal et de Québec, si on veut assurer la viabilité de ces milieux de vie et de travail ?

5. Personnellement, je crois que l'avenir du dynamisme et de la viabilité des grandes villes reposeront sur le délestage d'une partie de leur croissance économique et démographique vers les régions qui sauront faire bon usage de ces apports nouveaux pour la redynamisation de leurs milieux après 60 ans d'exode et d'assèchement.

6. Et le développement en région ne signifie pas « bar ouvert » à l'étalement urbain, à la spoliation de terres agricoles et à la destruction des milieux naturels. Les lois de protection et de conservation s'appliqueront ici avec autant de discernement et de rigueur. Pour employer des expressions fortes de sens, il faut « sacraliser » les terres agricoles et « sanctuariser » les milieux naturels; en faire des ceintures vertes quasi intouchables. Ce qui porte l'obligation de rendre les villes densifiées attractives et viables.

7. Enfin, l'avènement d'une ère nouvelle alors que le développement des territoires, dans la perspective d'un rééquilibrage entre « métropoles » et régions, est en capacité de bénéficier de l'irrigation de la croissance hors des limites de la Cité, non plus seulement d'un chiche ruissellement de débordement. Quel rôle des pouvoirs publics ?

Un sujet passionnant qui n'a pas fini de confronter des points de vue divergents.

## 7. Marketing territorial

Pour promouvoir l'attractivité et la compétitivité territoriale auprès d'investisseurs potentiels, de travailleurs et de familles à l'extérieur d'un territoire donné, une discipline spécifique s'est développée : le **marketing territorial**. On peut définir le marketing territorial comme :

« L'effort collectif de valorisation et d'adaptation des territoires à des marchés concurrentiels pour influencer, en leur faveur, le comportement des publics visés par une offre dont la valeur perçue est durablement supérieure à celles des concurrents.

Faire du marketing, c'est donc influencer des comportements pour parvenir à atteindre les objectifs fixés : améliorer une réputation, attirer de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises, accueillir un événement culturel, mieux orienter les parcours de touristes dans une ville, promouvoir des produits agricoles, etc. »

Le marketing territorial gagne la faveur des villes et villages en région. C'est une bonne nouvelle pour informer sur des lieux alternatifs d'établissement d'entreprises et de familles hors des grands centres. Une opération qui exige toutefois rigueur, éthique, vérité et authenticité.

La distinction qui est recherchée et qui se traduira par une image de marque (« branding ») pour telle ville ou tel village, doit sortir des lieux communs et éviter les fausses représentations, voire la duperie.

### **8. Politique régionale, territoire de projets et projet de territoire**

On pourra faire valoir que plusieurs programmes gouvernementaux existants poursuivent les objectifs ci-haut énoncés. Peut-être, mais avec quelle détermination, guidés par quels objectifs, déployés en fonction de quelles stratégies, selon quelle cohérence, et avec quelles ressources professionnelles et budgétaires ?

Depuis l'abolition de l'Office de Planification et de Développement Québec – OPDQ dans les années 1970, et plus récemment (automne 2014) l'abandon de la 3<sup>e</sup> Politique nationale de la Ruralité, de la coalition Solidarité rurale, des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des Centres locaux de développement (CLD), le gouvernement du Québec entretient une relation ambiguë avec les régions. Alors que la loi 109 adoptée le 8 décembre 2016 accordait le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentait à ce titre son autonomie et ses pouvoirs, que la loi 121, adoptée le 21 septembre 2017, augmentait l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la Loi 109, adoptée le 15 juin 2017, visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, augmentait très peu, malgré ses prétentions, l'autonomie et les pouvoirs des municipalités locales et des MRC.

En fait, force est de constater qu'au cours des 60 dernières années, les politiques gouvernementales à incidences territoriales ont principalement été orientées vers la concentration démographique et économique sur les pôles de Montréal et de Québec, des mesures timides et marginales étant réservées aux régions intermédiaires et périphériques. Les gouvernements successifs du Parti québécois se sont toutefois affirmés les plus sensibles aux problématiques régionales et rurales. La Coalition avenir Québec (CAQ), porté au pouvoir en octobre 2018, principalement du fait de l'appui des régions, a eu jusqu'à présent une attitude très timide envers celles-ci.

C'est ainsi qu'au fil des ans, la fracture territoriale et sociale entre les grandes villes de Montréal et de Québec d'une part, et le reste du territoire d'autre part, n'a cessé de se creuser. Face à cette réalité, la question suivante se pose : comme société, au stade actuel de notre évolution, considérons-nous que cette fracture est dans l'ordre des choses et qu'on

ne peut aller à l'encontre d'un processus d'occupation et de vitalité des territoires qui serait régi par les règles du marché, ou qu'il y a lieu d'espérer et de croire possible plus d'équilibre dans l'égalité des chances pour tous et une plus grande cohésion sociale, par l'impulsion de l'action publique découlant d'un ensemble de politiques, stratégies et mesures spécifiques de développement régional ? Plusieurs pays croient qu'il est possible d'infléchir les choses en accompagnant des tendances fortes qui modifient des paradigmes, des logiques, relevant d'une autre époque. Des politiques ciblées, audacieuses et courageuses.

**Il faut une politique de développement régional vigoureuse pour s'occuper des territoires, c'est une urgence.**

Le niveau d'effort public consacré au développement des territoires dépend d'abord et avant tout du rôle que l'on souhaite voir jouer aux régions, incluant les villes petites et moyennes et les villages, dans le développement global du Québec, et qu'on leur croit possible d'exercer sur le destin de la société québécoise. L'État doit se positionner clairement à l'égard de ce rôle des régions.

Une Politique de développement régional confiera aux régions la responsabilité de définir et mettre en œuvre un **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**, conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement des territoires. Ces schémas régionaux guideront l'action des ministères dans leurs interventions en matière d'infrastructures, d'équipements et de services publics.

Le développement territorial suppose une conjugaison d'actions conduites par les instances nationales, régionales et locales selon leurs compétences et ressources respectives pour mettre le territoire en état de produire et de se développer. **Le milieu est alors considéré comme un territoire de projet et l'action publique est territorialisée.** L'objectif étant d'accroître l'attractivité et la compétitivité du territoire et de promouvoir (libérer) son développement.

Dans cette perspective, chaque territoire élaborera son **projet de territoire** dont la mise en œuvre sera assurée par l'implication de chaque niveau de gouvernement (ministères, région, agglomération, MRC, municipalité locale) selon des ententes contractuelles convenues entre les partenaires.

Un **territoire de projet** se définit comme l'espace économique, social et physique sur lequel un **projet de territoire** s'élabore. Organisé, il est en capacité de contractualiser un projet global de territoire avec les autorités chargées de l'aménagement et du développement territorial. Au Québec, les MRC et les agglomérations urbaines sont des territoires de projet appropriés et désignés.

Nous devons approfondir le processus intermunicipal et penser les politiques territoriales en se référant à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

Le territoire est alors animé par le réseau des acteurs qui sont en capacité de travailler ensemble à un projet global de développement. La participation de la société civile, et de manière générale celle de la population, aux décisions qui les concernent, est primordiale dans une démarche de projet.

Le territoire de projet apparaît ainsi comme un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination et la cohérence des initiatives des collectivités locales, des instances régionales et de l'État en faveur du développement territorial.

Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets.

Le projet de territoire transforme les idées et les réflexions en éléments concrets, opérationnels.

Il peut conduire à l'adoption d'une Charte de territoire, document qui détermine la stratégie du territoire en matière économique, sociale, culturelle, environnemental, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Cette Charte décrit les orientations et les priorités de développement à un horizon de 7, 10, 12 ou 15 ans. Elle inclut un plan d'action qui est l'interface entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions formalisées dans l'ensemble des projets spécifiques. Le plan d'action est accompagné d'un calendrier précisant la mise en chantier des projets, leur durée, les acteurs impliqués et les engagements financiers de chacun.

## **9. Lutter contre la fracture territoriale et sociale : rétablir l'équilibre entre centre et périphérie**

Il y a un profond besoin d'une plus grande « justice territoriale » (ce qui est à la source de la crise des « gilets jaunes » en France, et qui est cause des disparités régionales chez nous), et notamment sous l'angle du rapport entre les grandes et puissantes agglomérations urbaines et les territoires ruraux et périurbains souvent désertés des services publics locaux. La réponse à ce profond malaise consiste largement à rétablir l'équilibre entre les grandes villes et les territoires qui se trouvent à l'extérieur des logiques métropolitaines.

Cette recherche d'équilibre fait appel à des programmes ambitieux d'investissements pour doter les régions des infrastructures, équipements et services publics nécessaires à rehausser l'attractivité et la compétitivité des territoires régionaux et ainsi répondre aux besoins et attentes des entreprises, des travailleurs et des familles vivant dans ces territoires, ou provenant des grands centres, susceptibles de faire le choix de s'y établir.

L'enjeu c'est de rééquilibrer la répartition des activités et le dynamisme territorial, Autrement dit, avoir des politiques territoriales qui favorisent une prospérité irriguant l'ensemble des régions plutôt que de concentrer celle-ci sur deux pôles métropolitains qui



vampirisent et assèchent le reste du territoire. Et, comme on l'a vu plus haut, les évolutions en cours permettent plus que jamais d'entretenir, avec réalisme, de telles ambitions.

« La ruralité moderne -et les petites villes- est une contribution à un nouveau modèle de vivre ensemble qui promeut une action continue en faveur de deux courants amorcés qu'il faut développer : la réhumanisation des villes et la revitalisation des campagnes. » Edgar Morin

## **10. Favoriser un modèle polycentrique : les MRC, pivots du développement régional durable**

Prenant en compte les révolutions technologique, numérique, économique et écologique en cours, qui « autorisent » désormais l'installation d'entreprises, de travailleurs salariés et indépendants et de familles hors des grands centres urbains, les théories actuelles d'aménagement du territoire préconisent des approches qui tendent à plus d'égalité des chances et de justice sociale par l'équilibre entre métropoles et territoires, entre centre et périphérie. Dans cette optique, les pôles secondaires en région recevront une attention particulière.

Un objectif fort de la vision gouvernementale serait de faire des MRC, redéfinies et consolidées, des **bassins de vie et d'emploi dynamiques**, lieux attractifs et viables pour les entreprises, les travailleurs et les familles, dans toutes les régions du Québec.

En plus de contribuer à la lutte aux disparités régionales par un meilleur équilibre dans la répartition spatiale de la population et de la capacité productive, le scénario d'un **développement territorial polycentrique** servirait les objectifs du développement durable. La consolidation et la promotion d'un réseau de villes moyennes en régions complété par un maillage de petites villes et de villages dotées adéquatement des infrastructures de mobilité et des services publics modernes, en est la clé.

Le caractère durable de ce modèle de développement régional suppose un niveau élevé d'autonomie économique (emplois) et social (services) des villes en régions (villes régionales, villes de centralité, chefs-lieux de MRC) pour limiter la dépendance aux grands centres et les mouvements pendulaires quotidiens sur de grandes distances entre lieux de vie, lieux de travail et lieux de services. Rapprocher les lieux de travail des lieux de vie devient un impératif de la lutte contre les gaz à effet de serre.

Dans une décision audacieuse du gouvernement, une véritable décentralisation des pouvoirs serait entreprise, confiant aux MRC les compétences, les pouvoirs et les ressources à la hauteur de leur mandat pour en faire les maîtres-d'œuvre de l'aménagement et du développement territorial (certaines MRC pourraient être agrandies ou regroupées pour assurer les masses critiques nécessaires).

Cette responsabilité serait exercée de façon partagée et complémentaires entre les MRC et les municipalités locales, en fonction des compétences et pouvoirs de chacune.

Plusieurs enjeux du développement territorial outrepassent les frontières des MRC et à ce titre font appel à une instance régionale ayant une mission de dialogue, de planification et de concertation avec les MRC constituantes. Il est ici question d'une structure qui, tout en étant en lien avec le gouvernement et les MRC (interface), dispose de compétences et de moyens autonomes pour accomplir des mandats non seulement d'ordre économique, mais aussi social, culturel, éducatif et environnemental en complément des missions des MRC dans une vision régionale intégrée du développement. La mission et le mode de fonctionnement de cette structure seraient en conformité avec une Politique nationale de développement territorial (PNDT) précisant les objectifs et les grandes orientations de développement.

Une gouvernance de proximité repose sur une architecture à trois niveaux : 1. les municipalités locales, 2. les MRC et les agglomérations urbaines, 3. les régions. L'attribution des compétences pour chacun des paliers se fait selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire des responsabilités dévolues à l'instance territoriale la plus apte à les assumer. Chaque palier doit disposer d'une pleine autonomie administrative et financière, ce qui signifie l'absence d'un droit de tutelle d'un palier sur un autre, et les ressources financières adéquates pour un accomplissement des responsabilités dans les meilleures conditions. Sur ce dernier point, le transfert de responsabilités ne doit pas accroître la charge de la fiscalité locale pour le citoyen.

La Politique nationale d'aménagement territorial, vivement réclamé par l'Alliance [Ariane](#) et d'autres organismes, est un ensemble de décisions, de règlements et de méthodes qui se mettent au service d'une vision gouvernementale d'occupation et de vitalité des territoires pour assurer l'intégration et la complémentarité des actions à incidences territoriale.

Cette Politique nationale d'aménagement du territoire devrait, à notre avis, chapeauter la *Loi sur l'aménagement durable et l'urbanisme* ainsi que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. La réunion de ces deux lois majeures sous la PNAT permettrait enfin d'harmoniser ces deux lois tout en favorisant une plus grande cohérence dans les actions.

## **11. Réintroduire la notion de « bien commun » dans le projet de société et créer du lien social**

Qu'est-ce que le bien commun ? Il peut être défini comme ce qui est profitable à moyen et long termes pour l'ensemble des membres d'une société.

Or, la montée et la généralisation de l'individualisme a fait perdre la préoccupation du bien commun dans nos sociétés : l'individu a pris le pas sur le collectif, l'intérêt personnel a supplanté le bien de la communauté. Chacun est tourné vers l'accomplissement de son

projet de vie, vers la réalisation de ses rêves, de ses ambitions, et réclame à l'État les moyens d'y parvenir. Les taxes, impôts et autres charges fiscales sont considérés toujours trop élevés sans que les liens soient faits avec les services publics rendus. Une baisse d'impôt ou une aide familiale seront d'autant plus appréciées qu'elles prendront la forme d'un chèque personnel.

Dans un article publié récemment, Xavier Alberti qui analyse l'évolution récente de la société française, met en exergue des attitudes et comportements sociaux qui, à l'observation, ne sont pas très différents de la situation qui prévaut au Québec. Des rapprochements peuvent rapidement être établis. Voici un extrait de ce texte :

« ... Dans un pays où nous avons développé une certaine idée du vivre ensemble, par la convivialité, par la table, par le bistro, par les héros positifs, par cette culture populaire qui se diffusait dans toutes les couches de la population, nous en sommes réduits à nous diviser sur tout et à nous dénigrer avant de nous dénoncer.

Désormais, chacun revendique son identité sans plus jamais se souvenir de celle qu'il partage avec les autres. Lentement mais sûrement, le citoyen s'est effacé derrière l'individu, et le groupe – qu'il soit social, culturel, économique, linguistique – a pris le pas sur la nation, renvoyant les valeurs centrales de cohésion qui forgent une identité nationale à la cave d'un pays soudainement amnésique de lui-même.

Si nous ne partageons plus de projet commun, alors nous ne sommes plus un peuple, juste des voisins indifférents avant de devenir hostiles. »

[https://xavieralberti.org/2019/04/05/le-fil-de-notre-histoire/amp/?\\_twitter\\_impression=true](https://xavieralberti.org/2019/04/05/le-fil-de-notre-histoire/amp/?_twitter_impression=true)

Les pouvoirs publics doivent, à tous les niveaux, conjuguer leurs efforts pour réintroduire une préoccupation forte du **bien commun** dans les politiques, stratégies et plans de développement. « Planning is for people » répétait inlassablement un de mes professeurs à Londres dans les années 1970 dans un cours de Planification urbaine et régional. L'aménagement et la planification du territoire sont des outils puissants à mettre au service d'un projet de société, soit au service du bien commun.

La promotion du bien commun emprunte plusieurs voies : les politiques sociales et de redistribution de la richesse, l'aménagement du territoire, la gouvernance des collectivités locales, les diverses formes de coopération et de solidarité entre les communautés, le développement durable, l'économie sociale, la réappropriation du pouvoir politique sur le pouvoir économique et financier, la juste contribution des entreprises aux dépenses de l'État par le biais des taxes et des impôts, etc.

La recherche effrénée du bien individuel a mis à mal celle du bien commun. Les politiques publiques doivent réintroduire avec force et conviction le bien commun dans le projet de société et mobiliser, "conscire", les territoires à cette tâche. Il en va de la cohésion sociale et de l'épanouissement des communautés.

## **12. Rétablir les « fondamentaux » du développement local**

Si, comme on vient de le voir, l'État a un rôle capital à exercer dans la lutte contre la fracture territoriale et sociale et les disparités régionales qui en découlent, l'action qui sera menée au niveau local a aussi son importance. Ce qui nous amène à considérer l'approche du développement local, qui a suscité une véritable ferveur au Québec au cours des années 1980, 1990 et 2000 (comme en France dès le milieu des années 60). Cette approche a été à la base du travail de la coalition Solidarité rurale du Québec et a inspiré la création et l'action des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et des Centres locaux de développement (CLD).

Au milieu des années 60, une pionnière du développement local en France, Marie-Élisabeth Chassagne, écrivait que ce mouvement fédérateur de changement était « subversif ».

Subversif dans le sens qu'il remettait en cause les règles de fonctionnement d'un système économique générateur de plus en plus grand d'exclus, non seulement d'individus mais aussi de territoires et de collectivités entières ;

Subversif aussi parce qu'il déstabilisait les façons de voir et de faire établis du développement ;

Subversif encore par la promotion d'une démarche ascendante d'identification des besoins, d'élaboration des stratégies et plans d'action, et de la prise de décision ;

Subversif enfin parce qu'il menaçait l'autorité de plusieurs élus et fonctionnaires en prônant la démocratie participative.

Qu'est-il advenu de ce caractère subversif, dérangeant, déstabilisant du mouvement de développement local ? Qu'est-il advenu des étapes préalables à l'émergence des initiatives de développement et à l'accompagnement des projets ?

Les sirènes du tout-économique se sont imposées progressivement sur toutes les tribunes rendant surannés, caduques, les principes fondateurs du développement local. La pensée des pionniers français (appliquée aux territoires ruraux en déshérence) et américains (école de Chicago appliquée aux quartiers défavorisés) a été déboulonnée dans beaucoup de milieux et au sein de structures de développement, remplacée par celle des gourous de la croissance économique, de la planification stratégique au service des politiques économiques, des logiques de rentabilité, des plans d'affaire et de la création d'emploi, négligeant les « fondamentaux » du développement local que sont les actions en amont de « l'acte économique ».

Pressé d'obtenir des résultats économiques rapidement, on a oublié que l'initiative économique ça ne se commande pas, que ce n'est pas le produit d'une équation comptable

qui aligne des intrants tels des qualifications, de l'expérience, des technologies, des capitaux, des subventions, de la main-d'œuvre, des locaux et des études de marché. La dérive du développement local était dès lors engagée.

Mais qu'est-ce donc qui est à la source du dynamisme d'une collectivité ? Ceci nous ramène à l'importance des actions en amont et/ou parallèlement à l'intervention économique, c'est-à-dire toute cette expertise à investir pour établir la confiance en l'avenir de son milieu, pour consolider l'appartenance à son territoire, pour raffermir l'identité culturelle, pour rehausser la volonté et la capacité individuelle et collective d'agir pour le développement et l'épanouissement de sa communauté, pour permettre l'éclosion de vocations de leaders locaux, pour faire émerger des porteurs de projets les pieds bien ancrés dans leur milieu, pour cimenter la solidarité et la fierté à l'égard des projets locaux, tant sociaux qu'économiques.

Certes, cette approche est complexe, délicate, fait appel à des compétences qui ne sont pas du champ de l'économie; mais le comportement d'une communauté -et son rapport avec le développement- est lui-même complexe, et on ne peut faire l'économie (si je puis dire) de cette complexité sans compromettre sérieusement les objectifs de redynamisation économique et sociale. (Voir Edgar Morin et *l'Éloge de la complexité*)

À ce propos, François Plassard, formateur français en développement local, écrivait :

« Le développement local s'inscrit dans un tel changement lent et en profondeur des mentalités, des modes de raisonnement, des représentations du monde au niveau de l'ensemble de la société, qu'il nous est difficile de le saisir. Nous voyons l'écume à la surface des vagues, mais cette écume ne nous permet pas d'apprécier la force et l'ampleur de la vague elle-même. »

La dérive du développement local tient précisément au fait que les actions en amont des actions proprement économiques ne retiennent plus l'attention des bailleurs de fonds des structures de développement local, ni même, dans bien des cas, des conseils d'administration de ces structures. On en n'a plus que pour les dossiers d'entreprises, les formations professionnelles sur mesure, les démarchages d'entreprises, les montages financiers, les niveaux d'investissement, l'accompagnement à la création de PME et les statistiques d'emplois. Ces éléments ont bien sûr un rôle important dans un processus global de développement, mais ils constituent l'aboutissement d'une démarche en plusieurs étapes du développement local qui font intervenir des paramètres sociaux, culturels et environnementaux. Ainsi, on ne se surprendra pas que l'expression « développement local » ait mué en celle de « développement économique local », abandonnant ou négligeant les actions d'Information, de Sensibilisation, de Mobilisation et de Formation en amont des Actions économiques (ISMFA).

Malheureusement, les jeunes agents de développement sont, pour une forte majorité d'entre eux, très tôt « conscrits » à cette version exclusivement économique du développement local.

On constate même que des pressions plus ou moins claires et subtiles s'exercent pour que les formations universitaires emboîtent le pas dans cette voie.

Saurons-nous bien identifier les risques contenus dans cette dérive pour l'avenir des communautés locales, petites villes et villages ? Aurons-nous les convictions, les capacités innovantes, l'énergie et la persévérance nécessaires pour entreprendre et accomplir avec succès l'opération de redressement ?

Partagerons-nous la connaissance et les convictions nécessaires pour recentrer, redéfinir et surtout revaloriser les expertises complexes et diversifiées en amont des actions économiques de l'approche globale du développement local, et ainsi recentrer l'homme au cœur des préoccupations et des processus de développement dans le sens d'épanouissement plus que de croissance ?

D'où l'importance d'offrir des sessions de formation récurrentes aux professionnels du développement territorial, qui réhabilitent les « fondamentaux » sociaux, culturels et environnementaux du développement local dans ses dimensions à la fois théoriques et pratiques.

## **Conclusion**

Les régions (incluant les villes petites et moyennes et territoires ruraux) possèdent un réservoir de réponses et de solutions aux problématiques de développement de la société globale dont on ne soupçonne pas la puissance. Il importe, chez les décideurs publics, de prendre conscience du contexte propice à la déconcentration des grandes villes et à la reconquête des régions pour un meilleur équilibre de l'occupation, de la vitalité et de la prospérité des territoires.

La croissance illimitée des villes n'est ni une fin en soi, ni une fatalité. Des évolutions en cours ouvrent des possibilités inédites pour une réappropriation et une recomposition des régions. Il faut saisir ces opportunités pour décongestionner les grands centres, repeupler et dynamiser les régions. Ce qui requiert une connaissance des forces qui métamorphosent les systèmes économiques et sociaux mises en place dans un autre contexte, une capacité de percevoir les possibilités qu'elles ouvrent, et l'audace des décisions nécessaires à l'épanouissement de tous les territoires dans la perspective de l'égalité des chances et de la cohésion sociale. La notion de bien commun n'est pas étrangère aux principes qui sont à la base d'une telle entreprise de gouvernance.

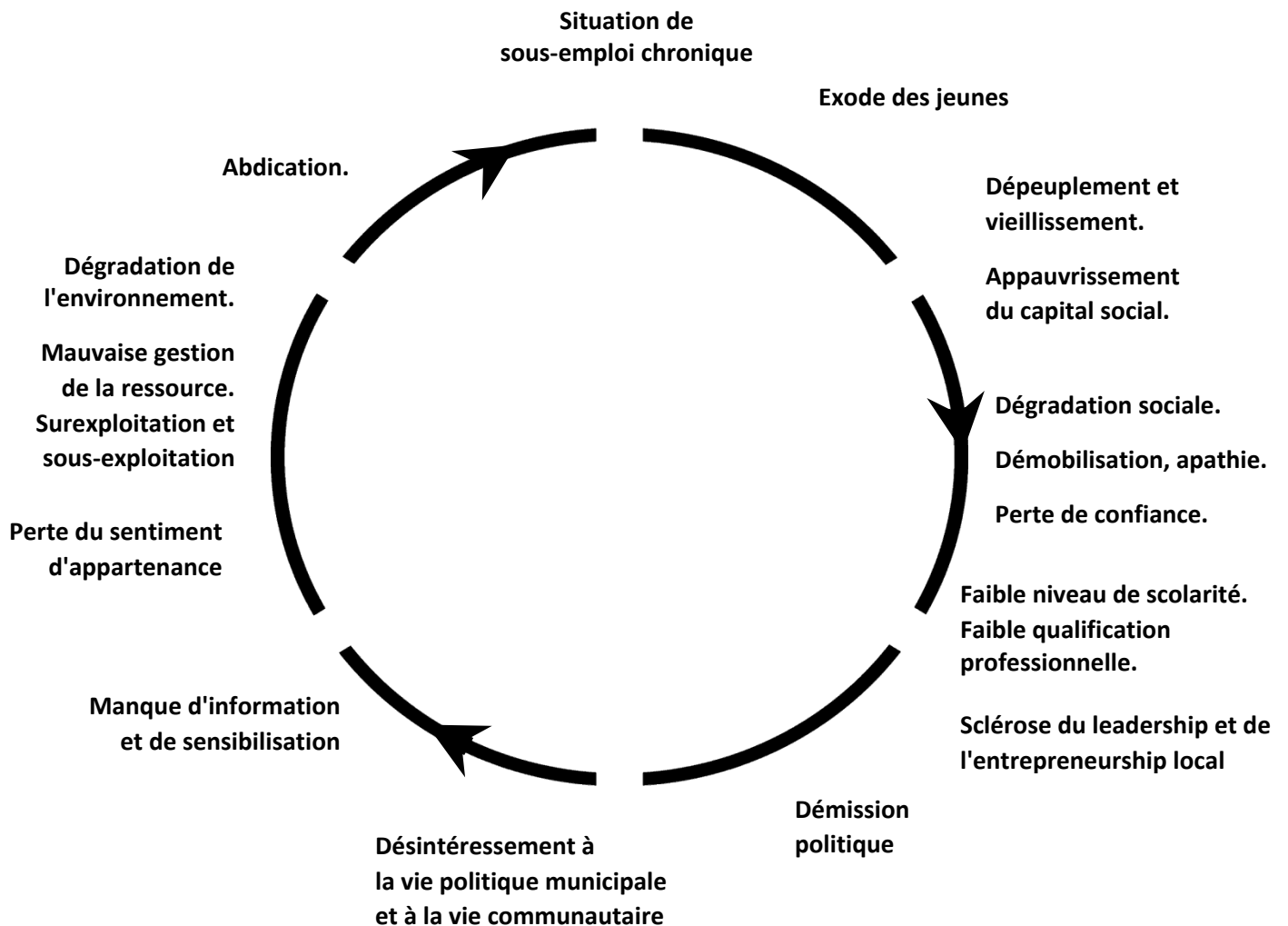
La démarche globale de développement des territoires a connu depuis une vingtaine d'années une dérive vers une doctrine du tout-économique qui a sacrifié les fondamentaux sociaux, culturels et environnementaux indispensables à une opération dont les réalisations doivent s'installer dans la durée. Certes, une entreprise complète de développement local est une aventure complexe et longue, soit 7 à 10-12 ans faisant appel à des expertises nombreuses et diversifiées, mais le travail ainsi accompli donnera des résultats bien ancrés dans le milieu et porteurs d'espérance pour le moyen et le long terme.

Luttons contre l'assèchement économique et social des territoires hors des grands centres. Ayons de l'ambition pour les régions, villes petites et moyennes et villages. Cessons cette obsession de la grande ville. Chaque territoire a un potentiel de développement qu'il faut mobiliser et valoriser.

« You can't always get what you want, but if you try you get what you need ! » (The Rolling Stones)

## Annexe 1

### Cercle de la dévitalisation locale



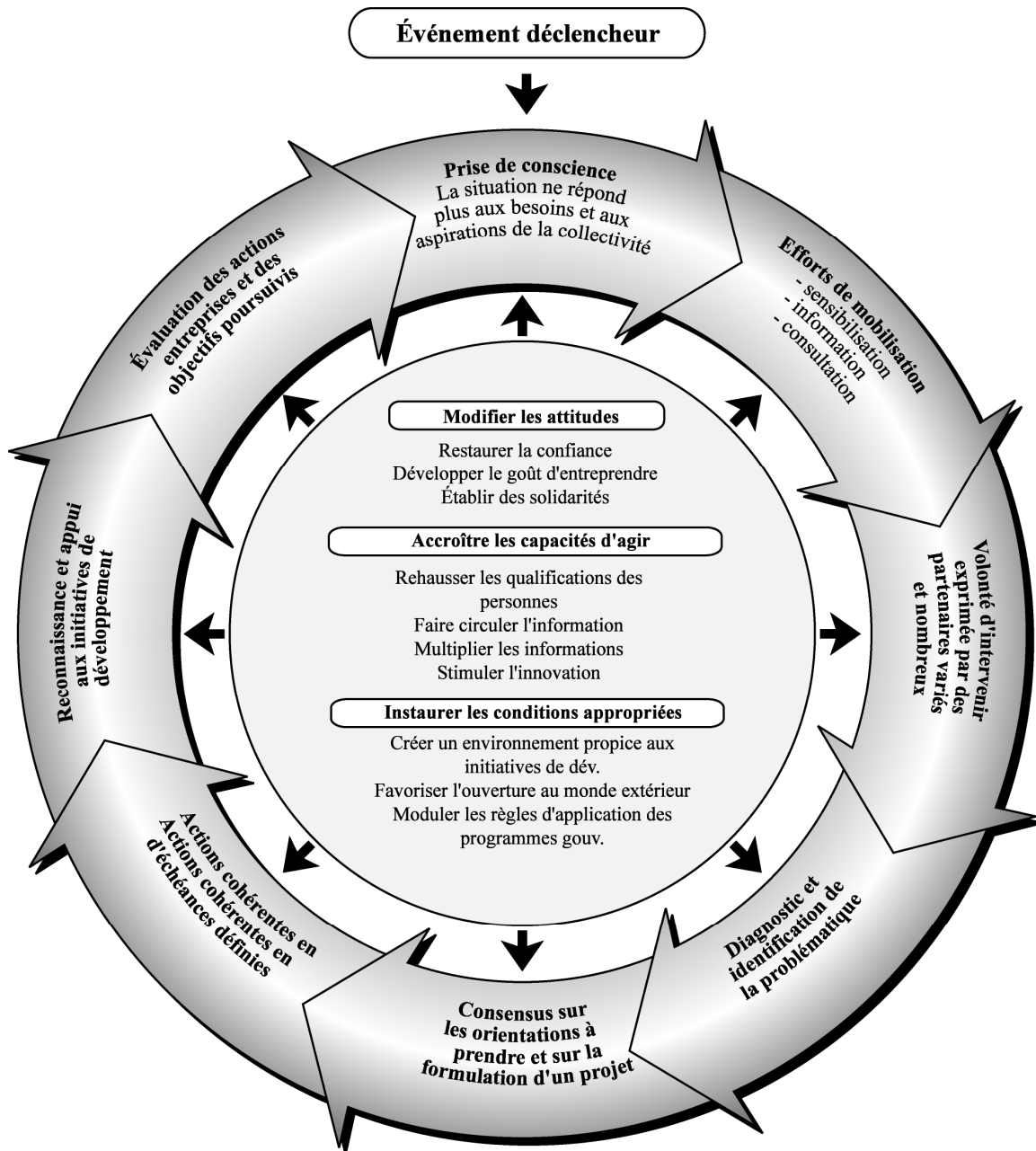
Tiré de l'ouvrage : *Le développement local. Théorie et pratique.*

Bernard Vachon et collaboration Francine Coallier, Gaëtan Morin, 1991, 331 p.



## Annexe 2

## Étapes et processus de développement local



Tiré de l'ouvrage : *Le développement local. Théorie et pratique.*

Bernard Vachon et collaboration Francine Coallier, Gaëtan Morin, 1991, 331 p.

### Annexe 3

#### Quelques références d'ouvrages et d'articles de l'auteur

*Le Québec rural dans tous ses états*; ouvrage collection sous la direction de Bernard Vachon, Éditions Boréal, 1991, 311 pages.

*La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'action pour que vive le Québec rural*, 2 tomes, 2011 et 2014, près de 1400 pages. Disponibles gratuitement en version numérique : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/Enjeux/La-passion-du-rural>

Nous.blogue : [http://nousblogue.ca/author/bernard\\_vachon/](http://nousblogue.ca/author/bernard_vachon/)

Néorurale : <https://neorurale.ca/category/enjeux/prof/>

Plusieurs articles publiés dans Le Devoir et Le Soleil.

Compte twitter : @vachonbernard1